



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

DEC 2026 07 09 016

DÉCISION DU MAIRE **PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mission d'étude pour la réalisation d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la mise en sécurité de l'église et de la cure d'Ornex

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2026 03 20 021 du 20 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT l'étude diagnostic réalisé par le Bureau d'étude ANNECY STRUCTURE en 2017 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la rédaction du DCE relatif aux travaux de mise en sécurité du bâtiment ;

CONSIDÉRANT le devis du bureau d'études ANNECY STRUCTURE pour une mission de rédaction du dossier de consultation des entreprises concernant la mise en sécurité structurelle de l'église et de la cure ;

VU le devis :

Prestataire	Montant HT	Montant TTC
ANNECY STRUCTURE	9 570.00 €	11 484.00 €

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a proposé une offre dans le cadre de cette opération ;

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre du bureau d'études ANNECY STRUCTURE pour un montant de 9 570,00 € HT, soit 11 484,00€ TTC.

Fait à Ornex, le 9 juillet 2026

Le Maire
Olivier GUICHARD

Par subdélégation du Maire,
Cathy BIOLAY
1^{ère} Adjointe

Affiché et exécutoire le : 10 juillet 2026

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision